

Office fédéral de  
l'environnement (OFEV)  
À l'attention de Monsieur  
Bastien Girod  
Président de la Commission de  
l'environnement, de  
l'aménagement du territoire et  
de l'énergie du Conseil National  
(CEATE-CN)

Par courriel :  
[wirtschaft@bafu.admin.ch](mailto:wirtschaft@bafu.admin.ch)

Genève, le 11 février 2022

**Concerne : Mise en consultation de la modification partielle de la loi sur la protection de l'environnement – Développer l'économie circulaire en Suisse (LPE ; RS 814.01)**

Monsieur le Président,

La Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil National a mis en consultation la modification partielle de la loi sur la protection de l'environnement – Développer l'économie circulaire en Suisse (LPE ; RS 814.01).

La Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève (CCIG), association de droit privé indépendante de l'Etat, regroupe plus de 2'400 entreprises membres représentant 130'000 emplois dans le canton. La CCIG s'engage pour la représentation des intérêts de ses membres et pour la défense de conditions cadre optimales pour l'économie genevoise dans son ensemble. Compte tenu de la réforme profonde et qu'implique le projet et de l'importance de la thématique, la CCIG tient à faire part de sa position sur le projet en consultation.

Face aux défis environnementaux actuels, tant sur l'aspect de la décarbonisation de l'économie que celui de la gestion durable de l'approvisionnement en ressources, il est de l'intérêt des entreprises d'adopter les approches favorisant un développement durable des activités économiques.

La CCIG soutient les résultats positifs que l'économie circulaire peuvent apporter sur le plan à la fois économique, environnemental et social. Elle salue à ce titre les nombreuses actions d'entreprises en la matière, qui ont su faire preuve d'innovation et de créativité depuis plusieurs décennies désormais. Afin d'encourager cet élan, le projet soumis à consultation représente une opportunité intéressante pour les entreprises de poursuivre leurs efforts pour une prospérité durable.



Largeement en accord avec la position de son association faîtière economiesuisse, la CCIG soutient sur le principe le projet proposé par la CEATE-CN. Trois thématiques font néanmoins l'objet d'une attention distincte de sa part :

- L'art. 35j, al.2 : étant donné l'important besoin d'encourager la demande auprès des milieux de la construction d'ouvrages exemplaires en matière de planification, de construction, d'exploitation, de rénovation et de déconstruction durables, la CCIG soutient la proposition de la majorité sans modification.
- L'art. 49, al. 3 : au vu de l'avantage concurrentiel que conférerait une exonération de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) à la livraison de matériaux et d'éléments de construction récupérés, la CCIG soutient la proposition de la minorité.
- L'art. 61, al. 4: la détermination du montant d'une amende concernant l'abandon de manière illicite de petites quantités de déchets devrait être fixé selon les compétences des cantons, et non de la Confédération.

Comme mentionné dans le projet mis en consultation à plusieurs reprises, la CCIG insiste sur l'importance cruciale d'une intégration des milieux économiques concernés à toutes les étapes de la mise en œuvre, particulièrement lors des consultations. À cet égard, la définition de seuils, d'échelles temporelles, et de critères doivent impérativement associer étroitement et de façon large les entreprises concernées par la mise en œuvre. Cette intégration sera particulièrement essentielle dans la mise en œuvre de :

- l'art.30d, al. 1 (les propositions concernant les al. 2 et 4 n'étant pas soutenues par la CCIG, en accord avec la position de son association faîtière economiesuisse) ;
- l'art. 35i, al. 1 let. a, let. b et let. c.;
- l'art. 41a, al. 4.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à ces considérations et vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de notre considération distinguée.

### **Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève**

Vincent Subilia  
Directeur général

Nathalie Hardyn  
Directrice Département Politique